

Compte Rendu

COMITE SYNDICAL

DU POLE « Pays Landes Nature Côte d'Argent »

REUNION 2 FEVRIER 2016

Salle du conseil de la Mairie de Mimizan

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués représentés : 1

Nombre de délégués suppléants présents : 6

Nombre de votants : 15

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOSTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature

Pouvoir de Marc DUCOM pour Madame Hélène LARREZET

Délégués Excusés :

Monsieur	Gilbert	BROUSTE
Madame	Martine	COUSSEAU
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY
Monsieur	Alain	DELOUZE
Monsieur	Marc	DUCCOM
Monsieur	Alain	DUDON
Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS
Madame	Laure	NAYACH
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE
Monsieur	Patrick	DORVILLE
Madame	Françoise	DOUSTE
Madame	Guénaëlle	GUÉGAN
Madame	Delphine	BERTIN
Monsieur	Denis	PAUILLAC
Madame	Raphaëlle	MIREMONT
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC
Monsieur	Arnaud	BOURDENX
Monsieur	Bertrand	CAZES
Monsieur	Alain	COUSQUER
Monsieur	Daniel	CORBEAUX
Madame	Marie-France	DELEST

Madame	Elisabeth	ETCHEVERIA
Monsieur	Jean	GOURDON
Madame	Michelle	LARTIGAU
Monsieur	Christian	PLANTIER
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET
Monsieur	Alain	RINGEVAL
Monsieur	Didier	TROUVE
Monsieur	Guy	PONS
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS
Madame	Françoise	LESBATS
Monsieur	Bernard	PUYO
Monsieur	Christian	VIGNES
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE
Monsieur	Gilles	DUCCOUT
Monsieur	Dominique	LARTIGAU
Monsieur	Philippe	MOUHEL
Monsieur	Gérard	NAPIAS
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN
Monsieur	Albert	TONNEAU

Ordre du Jour :

Mot d'introduction de la Présidente

1. NOMAD'

- a. Bilan 2015 / perspectives 2016
- b. Réponse à l'Appel d'offre Village des saisonniers, choix bureau d'étude
- c. Demande de subventions 2016
- d. Contrats saisonniers 1er mai – 31 aout 2016 - Délibération

2. LEADER

- a. Validation du projet, axes de développement du programme LEADER
- b. Présentation du Comité de programmation
- c. Adhésion à LEADER France 2016 -
- d. Demande de subventions 2016 – ingénierie - délibération
- e. Thématiques Liées : Circuits courts / Santé

3. Développement Economique

- a. OCM, Point avancement
- b. CTU, Mission Animation Cohérence Economique
- c. Tourisme / BD
Stagiaire BD – délibération

5. Ressources Humaines / Fonctionnement

- a. Embauche 1er septembre – présentation de la fiche de recrutement et discussion
- b. Contrat Sophie CDIsation – Délibération
- c. Frais de déplacement – Délibération
- d. Dématérialisation des convocations et compte-rendu Pays et LEADER - Délibération

6. Débat budgétaire

Les précédents comptes-Rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

www.payscotedargent.com/pays/comptesrendus/

Mot d'introduction de la Présidente.

1. NOMAD'

Perspectives 2016 :

- **Participation Agri'Recrute** (Février 2016) en partenariat avec ADEFA
- **Coordination des Forums de l'emploi saisonnier** : CC de Mimizan et Ville Biscarrosse
Jeudi 3 Mars 2016, 9H-12H, salle Forum à Mimizan
Jeudi 17 Mars 2016, 9H-12H & 14H-17H, espace Arcanson à Biscarrosse
- **Tenue de stands d'information lors de forums (St Julien-en-Born, La Rochelle)**
- **Travail en réseau des maisons des saisonnalités // Région // National**
- Tenue de **Permanences d'Accueil et Visites de terrain de mai à août**
- Animation d'**Ateliers d'Informations « Droits & Devoirs au Travail »**
- Mise en place de **Permanences de binômes de Médiateurs Sociaux du Travail en été**
- Distribution de Packs en saison, de **Documentation** et Actualisation du **Site Internet**
- **Accompagnement Saison d'Hiver**
- **Montage de projets en faveur de l'Hébergement Saisonnier** :
Lancement de l'Etude de Faisabilité pour la création de villages de saisonniers
Renouvellement de l'expérimentation pour la location de chambre d'internat à Parentis

a. Réponse à l'Appel d'offre Village des saisonniers, choix bureau d'étude

10 bureaux d'études ont téléchargé l'appel d'offre.

2 ont envoyé leur candidature le 18 janvier avant 12h. Présentation rapide des offres :

TOTAL	47	60
CRITERES	ACDT – ES, basé à Bordeaux	SoliHA basé à Dax (ancien PACT des Landes)
Equipe	2 personnes (1 juriste, 1 expert science éco et social)	5 personnes (1 urbaniste, 1 expert urbaniste/SIG, 1 architecte, 1 expert national habitat, 1 juriste / gestionnaire immobilier)
Expérience similaire	Mise en place de concertation et autorisation d'urbanisme	Mobilisation du foncier, recherche de financements, spécialiste logement : production gestionnaire...
Conformité de l'offre en adéquation au cahier des charges	12	15
	Conforme à l'appel d'offre. Petite incohérence sur le nombre de réunions proposées. Manque de détails sur certaines parties. Choix de travailler sur des parcelles nues et de ne pas évoquer la possibilité de rénovation.	Identifier dispos foncières et bâtiments à rénover en prenant compte des critères définis, Repérage cartographique sur la base d'un SIG, Elaboration de scénarii pour chaque site pressenti (scénarii décomposés par localisation cartographiée, réglementation, aspect social, technique et argumentaire sur les aspects étudiés et de son adéquation aux critères validés), Proposition de projets pour 6 sites s'appuyant sur une base documentaire pour réflexion et s'appuyer sur des sites expérimentaux Volonté d'amorcer réflexion autour de solutions innovantes (recherche d'un habitat économe, modulable, d'une mobilité améliorée)
Méthodes et moyens	12	15
	Tranche Ferme	Tranche Ferme

mis en œuvre , idées apportées	Identification des disponibilités foncières, 1 réunion avec les groupes de travail, définition des solutions et opérationnalité, retour des solutions avec le groupe de travail, élaboration des projets et restitution finale devant le comité syndical	2 ateliers avec groupes de travail (1 : présentation des sites pressentis et échanges, 2: présentation des 6 sites retenus, échanges, intégration d'éventuelles contre-propositions et partage des conclusions) Proposition faite sur 6 sites (2 par micro-territoire) avec visite commune de chaque site, partage avec les groupes de travail pour la production de fiches techniques (descriptif du projet, cap. d'accueil ou d'hébergement, objectif à atteindre et niveau de priorité, maître d'ouvrage, coût estimatif, plan de financement, montage technique et juridique, calendrier de mise en œuvre, actions préalables ou d'accompagnements nécessaires, résultats attendus et dispositif d'évaluation
	<u>Tranche Conditionnelle</u> Montage juridique et financier, préparation des appels d'offres, restitutions des résultats, restitution finale devant le comité syndical	<u>Tranche Conditionnelle</u> Mise en œuvre opérationnelle: Proposition de montage juridique et financier de l'opération et son mode de gestion / 3 projets hiérarchisés dans le temps Sélection d'un projet pour lequel il sera préparé le cahier des charges pour les appels d'offre et/ou pour les DSP
Délai de réalisation	13	15
	du 15 Février au 31 mai 2016 : 38,5 jours = 170h TF + 100h TC.	5,5 mois : 37,5 jours = 28 TF + 9,5 TC
Coût de la prestation	10	15
	13 600€ HT pour TF et 8 000€ HT pour TC Total de 21 600€ HT soit 25 920 € TTC	14 100€ HT pour TF et 5 000€ HT pour TC Total de 19 100€ HT soit 22 920 € TTC

Rappel budget inscrit : 22 000€ TTC
Subvention accordée : 20 000€ = Région + Etat

Monsieur Slostowski demande si le cahier des charges fixait un objectif chiffré pour la création de logements saisonniers ?

Madame Larrezet indique qu'il n'y a pas chiffres annoncés. L'objectif étant de favoriser la création de villages de saisonniers, de permettre une réflexion collective et d'essayer de faire lever les freins, flécher le foncier, connaître les possibilités qui s'offrent pour chaque commune. Il ne faut pas se fermer dès le démarrage, travailler sur des solutions répondant à la demande en saison mais réfléchir également à l'usage hors saison. Le bureau d'études sélectionnait va nous permettre d'avoir cette assistance à maîtrise d'ouvrage pour trouver des solutions aux problématiques des saisonniers.

Madame Nadau affirme que l'étude est une bonne initiative cependant qu'il faudra faire attention à la suite opérationnelle (coût d'investissement et de fonctionnement) afin que les opérations soient réalistes.

Après ces discussions, Madame Larrezet met au vote le fait de sélectionner le cabinet SOLIHA.

Vote à l'unanimité.

L'acte d'engagement sera signé dans les prochains jours pour un démarrage de l'étude première quinzaine de février.

b. Demande de subventions 2016

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- De valider le programme d'actions 2016
- D'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération.
- D'autoriser la présidente à solliciter les financeurs, Etat, Conseil Régional, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	78 600 €	RECETTES	78 600 €	%
Fonctionnement	20 000 €	Etat	20 650 €	26,3%
Personnel	58 600 €	Région	20 650 €	26,3%
Animatrice 1 ETP	37 500 €	Pays	37 300 €	47,5%
Chargés d'accueil (2 * 4mois)	20 000 €			
Autre personnel extérieur	1 100 €			

c. Contrat saisonniers 1er mai – 31 aout 2016 - Délibération

Il convient de créer deux emplois saisonniers en raison de l'activité liée à NOMAD'. En effet, la période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers de Léon, Mimizan et Biscarrosse s'étalera du 2 mai au 31 août 2016. Les missions seront :

- d'animer une opération de communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes et les propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles...)
- d'accueillir et de conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs
- d'animer les permanences sur Biscarrosse, Mimizan et Léon
- d'aller sur le terrain, dans les entreprises, afin de rencontrer employeurs et saisonniers

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

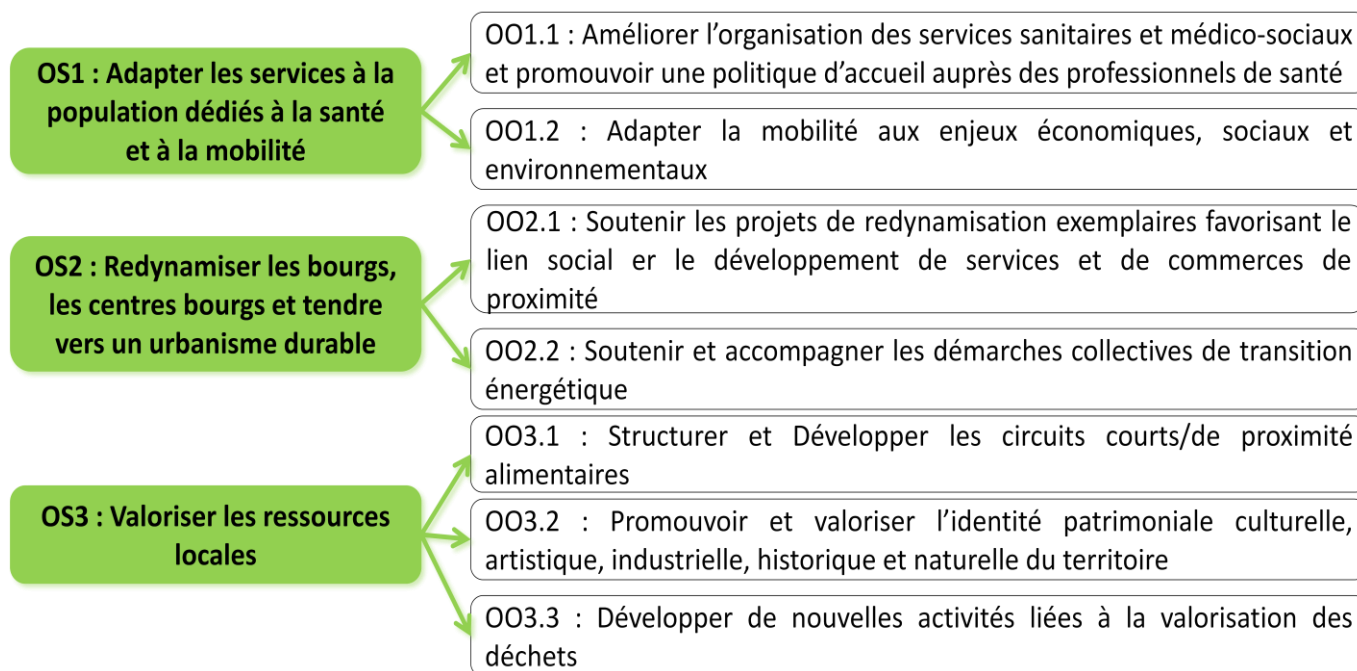
- De créer deux postes de rédacteur non-titulaire à 35h du 2 mai au 31 août 2016
- D'autoriser Madame la présidente à signer les contrats de recrutement
- Que la rémunération des agents se fera aux grades définis ci-dessus.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2. LEADER

a. Validation du projet, axes de développement du programme LEADER

En juin dernier, la candidature LEADER a été retenue par la Région Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Depuis septembre, avec l'arrivée de la nouvelle chargée de mission LEADER, Emeline Lamberet, nous avons pu réaliser une concertation plus large afin d'écrire le conventionnement avec la Région.

Présentation des axes de développement LEADER.



Il est demandé à l'assemblée de les valider afin de les inscrire dans le Conventionnement, et d'autoriser la présidente à signer la Convention avec la Région, autorité de gestion des fonds européens et l'ASP, Agence de services de Paiement.

Vote à l'unanimité

b. Présentation du Comité de programmation

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Emeline LAMBERET a rencontré une soixantaine d'acteurs permettant de composer le futur Comité de programmation.

Rappel du rôle du Comité de programmation LEADER :

- Responsabilité du pilotage du programme
- Animation, suivi et évaluation du programme
- Sélection des dossiers (détermination des critères)
- Décision d'attribution de la subvention FEADER
- Suivi administratif, technique et financier des dossiers
- Valorisation des réalisations et diffusion des bonnes pratiques
- Communication

Composition du Comité de programmation :

COLLEGE PUBLIC

Titulaires		Suppléants		CC
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM	
BILLAC	JEAN-MARC	FORTINON	XAVIER	CCM
TROUVE	DIDIER	DELEST	MARIE-France	
GOURDON	JEAN	BOURDENX	ARNAUD	
CARAMANTE	ANGE	CAUSSEQUE	MARIE-JOSE	CCCLN
WATIER	JEAN	NAPIAS	GERARD	
MOUHEL	PHILIPPE	DUCOUT	GILLES	
LARREZET	HELENE	DUDON	ALAIN	CCGL
DOUSTE	FRANCOISE	NADAU ?	MARIE-FRANCOISE ?	
CASSAGNE/LAINE	?	SEGAUT ?	CELINE ?	

Discussions prévues en bureau des communautés de communes (11 février pour Grands Lacs)

COLLEGE PRIVE

Intervient dans le CP au titre de :	Titulaires		Intervient dans le CP au titre de :	Suppléants	
	NOM	PRENOM		NOM	PRENOM
Association de médecins	VIGOUROUX	THIERRY	Association de médecins	VIVES	ELISABETH
Agriculteur	ALQUIER	BENJAMIN	Agriculteur	MARCHAL	NICOLAS
Agriculteur	VAN HEESWYCK	PATRICK	GAEC LE BOULUC	?	
La Smalah	RIFFAUD	GUILLAUME	La Smalah	ORCUN	DENIZ
Vermilion	SIMARD	JEAN-PASCAL	Vermilion	DUPOUY	CHRISTELLE
Pierre & Vacances_Le Domaine de Gascogne	HUGUET-AMBLARD	VALERIE	Office de tourisme de Biscarrosse	DUGENY	FREDERIQUE
Ancien Président du Pays LNCA	DUFEU	JEAN-PIERRE	SNAL	DEZELLUS	DOMINIQUE
CRABB	HELIES	JEAN-MARC	CRESS	BERTRIN	VINCENT
Camping La Réserve	BELAHMADI	KARIM	Camping La Réserve	?	
Camping Le Col Vert	PAVIE	JEAN-PHILIPPE	Camping Le Col Vert	BRUNET	JEAN
Club d'entreprise de Mimizan	REZEK	STEPHANE	Club d'entreprise de Mimizan	?	
Association Vertitude	HONTON	AURELIE	Association Vertitude	BARGAIN	FLORE
DRT	?		DRT	?	

Madame Larrezet indique que le bureau du Pays en date du 15 décembre a validé la décision suivante :

« Le collège privé est composé des acteurs du territoire (entreprises, associations, sociétés...). Ces acteurs ne devront pas avoir de casquette d' élu local, permettant ainsi d'avoir une représentativité du secteur privé. Les élus étant représentés dans le collège public. »

Madame Larrezet informe du mail de Monsieur DORVILLE reçu ce jour à 17h, en copie à l'ensemble des élus du Pays, à propos de ce point à l'ordre du jour. Elle regrette le fait de ne pas pouvoir débattre de cette décision en séance du Comité Syndical.

Madame Larrezet explique que le programme LEADER, nouveauté pour le territoire, laisse une place importante aux acteurs privés (entreprises, associations, ...). Si des élus siègent dans ce collège privé, la composition du comité de programmation ressemblera à celui du comité syndical. Il est préférable de laisser la place aux acteurs socioprofessionnels du territoire.

La présidente soumet cette décision au Comité Syndical qui vote à l'unanimité.

Calendrier des prochaines rencontres

- ✓ **Réunion d'information programme LEADER – spécial élus, Mardi 16 février 2016 à 18h00**
Salle de Réunion Communauté de Communes de Mimizan
- ✓ **Lancement du Comité de programmation, mardi 1er mars 2016 à 19h30**
Salle des Fêtes de Pontenx-les-Forges
- ✓ **Avril** : signature de la convention avec l'Autorité de Gestion
- ✓ **25 Avril** : 2^e Comité de programmation
- ✓ **Après signature** : écriture et lancement des 1^{ers} appels à projet

c. Adhésion à LEADER France 2016

LEADER France est une instance indépendante des autorités administratives, elle est une plateforme de rencontres, d'échanges d'expériences et de recherche sur le développement rural entre les Groupes d'actions locaux (information, formations des présidents et acteurs, actions communes de promotion et de communication, ...).

De plus, le réseau LEADER France est un partenaire majeur dans la coopération des territoires ruraux et est l'interlocuteur privilégié de la Commission Européenne via l'association ELARD (European LEADER Association for Rural Development), regroupant les associations des pays européens.

Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer à l'Association pour l'année 2016, pour un montant de 600€ par an, dont 50€ sont consacrés à l'association ELARD.

Vote à l'unanimité

d. Demande de subventions 2016 – ingénierie – délibération

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

De valider les missions confiées pour 2016

D'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération.

D'autoriser la présidente à solliciter les financeurs, Europe et Conseil Régional, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	66 600 €	RECETTES	66 600 €
Animatrice 1 ETP	38 000 €	Région Aquitaine	10 000 €
Gestionnaire mi-temps à partir de mars	12 500 €	LEADER - FEADER	35 298 €
Fonctionnement	16 100 €	Autofinancement	21 302 €

e. Les thématiques liées : SANTE / CIRCUITS COURTS

Suite aux rencontres avec les acteurs et face aux problématiques du territoire, il serait opportun de travailler de manière collective et de façon plus poussée sur les thèmes suivants :

- **SANTE** : travail collectif à engager. Inscription d'une enveloppe au BP2016 pour l'organisation de salon / conférences / démarche collective... 1^{er} travail proposé par le bureau : rassembler les médecins du territoire pour faire intervenir Docteur Gay et/ou Docteur Passerieux sur le sujet des Maîtres de stage. Dans un second temps, aller sur des salons étudiants pour vendre la destination aux côtés de médecins.

Intervention d'Eric Jaubert, chargé de mission politique contractuelle à la Région.

Il est nécessaire pour les territoires de travailler sur différents axes : créer un réseau de maitres de stage, rencontrer les jeunes médecins (salons, stand à l'université...). Il faut réussir à créer une stratégie d'accueil, parler d'attractivité territoriale avec les professionnels, qui parlent de leurs professions, mais aussi, sur l'emploi (accueil du conjoint), sur les loisirs (cultures, sports...), sur l'habitat... Des binômes professionnels – élus doivent être constitués afin d'avoir les 2 discours en symbiose pour un accueil complet des futurs praticiens.

Les élus du Comité Syndical ne voient pas d'objection à travailler sur la thématique.

- **CIRCUITS COURTS**, un travail collectif a été engagé à la demande des agriculteurs, ce qui est une force pour le territoire. La volonté des producteurs se diffuse sur le territoire, les groupes de travail avancent sur les objectifs partagés (commercialisation des produits locaux, restauration collective). Cette animation découlera sur la réalisation d'un diagnostic des besoins et des potentialités. Pour des projets cohérents sur le territoire et l'obtention d'un financement optimal, l'échelle Pays pourrait être envisagée. Par conséquent, une ligne a été inscrite au budget primitif 2016.

Pas de remarque du Comité Syndical.

3. Développement Economique

a. OCM, Point avancement

6 dossiers ont été présentés le 1^{er} décembre 2015 par les chambres consulaires. Pour rappel, le 13 octobre dernier, 7 entreprises avaient été accompagnées.

Les aides demandées ont été accordées par le comité de pilotage :

- Armoire à Conserves – BEGUERY – Castets - subvention accordée : 15 952,07 €
- Françoise Coiffure – SOUGENS – St Julien - subvention accordée : 4 243,06 €
- EPS 40 – MUTOLO – Lit et Mixe- subvention accordée : 3 506,64 €
- Menuiserie – MASSE – St Julien - subvention accordée : 3 331,91 €
- JMD Métallurgie – DUBOURG – Parentis - subvention accordée : 19 229,84 €
- Laverie de Léon – SMAGUINE – Léon - subvention accordée : 3 785,70 €

Total des aides accordées au 1^{er} décembre : 50 049,21 €

Dont FISAC 8 295.61€ Dont Département 41 753,59 €

Explication de l'impact de la loi NOTRe, sur l'OCM.

Au 1^e janvier 2016, le Département ne peut plus voter d'aide directe aux entreprises.

L'enveloppe du Département dédié à l'OCM a pu être répartie sur les 2 comités de pilotage (13 oct. et 1^e déc.), permettant de ne pas perdre cette enveloppe.

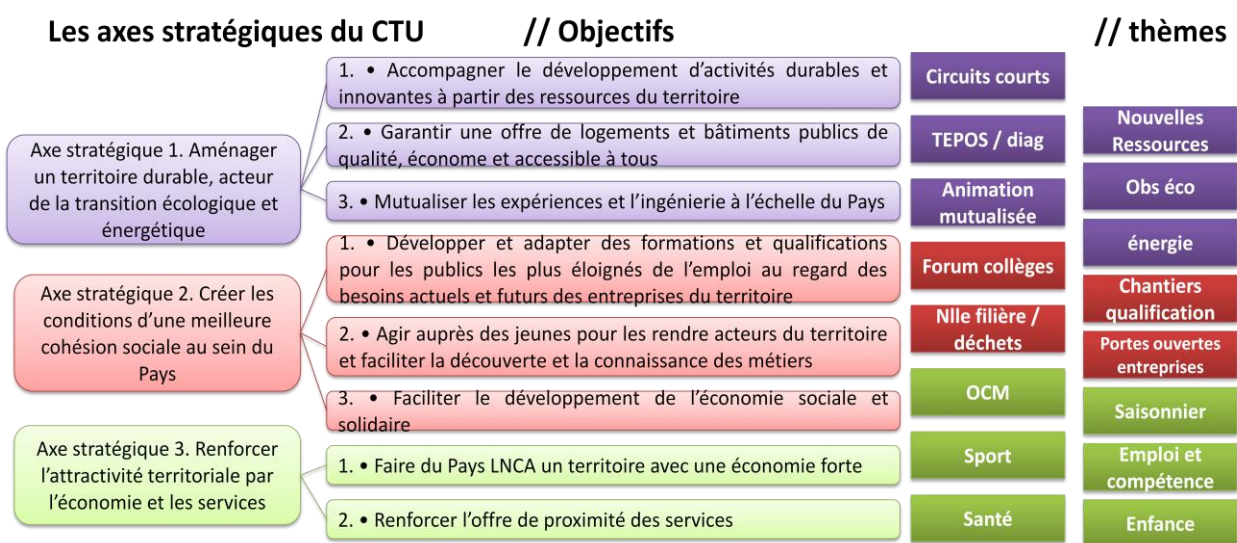
Au 1^e janvier 2016, la Région intervient sur les aides liées à l'immobilier d'entreprise seulement si le « bloc communal » (EPCI, commune) accorde une subvention.

Or le montage de l'OCM ne fait intervenir que le Département, la Région et l'Etat. Ainsi, les lignes « Zones d'activité », accessibilité et vitrines, touchant à l'immobilier d'entreprises, ne pourront plus être soutenus par la Région. Il est proposé que l'enveloppe OCM de la Région soit fléchée sur l'aide à l'investissement matériel innovant des entreprises.

Intervention d'Eric Jaubert, chargé de mission politique contractuelle à la Région.

La Région est dans une phase transitoire avec la loi NOTRe. La loi indique que la Région doit mener un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation d'ici décembre 2016. Ce schéma définit les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises, la stratégie régionale de soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire, un plan régional pour l'internationalisation des entreprises intégrant des objectifs de développement à l'export, ainsi qu'une stratégie régionale d'innovation. Il peut comporter tout autre élément relatif au développement économique de la région. Il fixe les conditions d'exercice des compétences régionales en matière de développement économique, dont la région est le chef de file. Il prévoit les cas de délégation éventuelle de ces compétences à d'autres collectivités.

b. CTU / Contrat Territorial Unique = Mission Animation Cohérence Economique



L'évolution du paysage administratif, grande région, loi NOTRe avec la modification des compétences, les interrogations sur les évolutions budgétaires doivent favoriser le positionnement du Pays : construire une stratégie collective et partagée. La stratégie, nous l'avons écrite au travers des outils que sont LEADER et le CTU. Maintenant, **il reste à mettre en action cette stratégie et missionner le Pays sur certaines thématiques liées au développement économique.**

Actuellement, un mi-temps est fléché sur le budget primitif 2016, avec une subvention régionale à hauteur de 25%. La mission permettrait de mettre en place la stratégie dans le cadre du CTU, sur les thèmes animation des acteurs du développement économique/ emploi/ formation/ aides aux entreprises... mais aussi sur les circuits courts, la santé, les énergies,....

D'ici le prochain comité Syndical, la feuille de route doit faire l'objet d'une validation par les 3 présidents des CdC, et de déposer en suivant une demande de subvention à la Région.

Intervention d'Eric Jaubert, chargé de mission politique contractuelle à la Région.

La nouvelle Région comprend 252 EPCI et 74 territoires de projet. Cette nouvelle carte renforce le positionnement des territoires du projet (Pôles, Pays...) en tant qu'interlocuteurs privilégiés de la Région. Le Pays sera l'échelon visible pour animer la stratégie collective, et les communautés de communes qui ont la compétence Economique, seront en charge de la mise en œuvre opérationnelle. La feuille de route des missions confiées au Pays est à définir en local, la Région n'interviendra pas sur les missions, mais souhaite voir les Pays se positionner comme chefs de fil.

c. Tourisme

- Dépliants, nouvelle forme d'édition. Des encarts publicitaires permettront d'éditer les Routes Touristiques sans impact budgétaire. En 2015, le budget alloué était de 7000€. Le prestataire CGEO Compagnie Générale des éditions officielles réalise et finance les dépliants grâce au sponsoring publicitaire.
- 850 BD ont été vendues dans le réseau public. 850 vendus dans le réseau de distribution de Sud-Ouest (librairies, Leclerc, Marquèze...). Il reste 3 100 BD à vendre en 2016 (recette potentielle : 34 100€).

Pour ce faire, il serait possible de faire appel à un stagiaire pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Concernant les Routes touristiques, dépliant et site internet, le stagiaire devra :**
 - Mettre à jour le dépliant : relance des prestataires pour la mise à jour (tarifs, horaires...), travail avec la graphiste, lien imprimeur et livraison (juin)
 - Mettre à jour le site Internet dédié aux Routes Touristiques (site Jimdo)
 - Etre force de proposition pour l'amélioration du site internet (contenus, référencement...)
- **La BD numérique, le stagiaire devra :**
 - Organiser et préparer les journées de promotion
 - Trouver des nouvelles solutions pour commercialiser la Bande Dessinée en partenariat avec les offices de tourisme et les musées

Le Conseil Syndical décide avec 13 voix pour, 1 abstention (M. Lescarret), 1 contre (Mme Nadau) :

- D'accueillir un ou une stagiaire pour lui confier la mission ci-dessus exposée et donne pouvoir à Mme la Présidente pour signer la convention de stage.
- De désigner Sophie Tournis, directrice du Pôle d'Equilibre Pays LNCA comme maître de stage
- De prévoir une gratification calculée par rapport au pourcentage du plafond horaire de la Sécurité sociale et De prévoir l'indemnisation de ses frais de déplacements.
- D'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits correspondants à la réalisation du stage

4. Ressources Humaines / Fonctionnement

a. Embauche 1er septembre – présentation de la fiche de recrutement et discussion

Il est proposé d'une mise à disposition par une des collectivités alentours sur un mi-temps d'un poste de secrétaire comptable, sur les missions suivantes :

1. **assurer la gestion financière et comptable** du Pays LNCA
 - Collecter et vérifier les pièces comptables courantes
 - Suivi des comptes Statistiques annuels
 - Tenue et suivi des tableaux de bord d'activité en lien avec la directrice
 - Suivi financier et administratif des demandes de subventions avec la direction
2. **assurer également le secrétariat du Pays LNCA**
 - accueil téléphonique et physique
 - faciliter la gestion de la structure
 - suivi du courrier / classement et organisation
 - suivi des fournitures et réapprovisionnement (bureau)

L'assemblée n'a pas fait de remarque.

b. Contrat Sophie CDI sation

Recrutée à compter du 01/03/2013 en qualité d'Attaché, Sophie TOURNIS compte 6 ans d'ancienneté dans son emploi. Lorsque l'agent remplira les conditions d'ancienneté, soit le 01/03/2016, avant l'échéance du contrat en cours, le Pays et l'agent pourront conclure, d'un commun accord un nouveau contrat qui sera obligatoirement un contrat à durée indéterminée. Il conviendra de préparer un courrier prévenant l'agent de la nouvelle situation, de procéder à la publicité de la vacance et de prendre une nouvelle délibération créant le poste permanent. Il est proposé :

- D'AUTORISER la Présidente à envoyer un courrier à l'agent pour l'informer de la reconduction et du changement de contrat
- D'autoriser Madame la présidente à signer le nouveau contrat de l'agent de le rémunérer par référence à la grille d'attaché territorial, D'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits correspondants

Vote à l'unanimité

c. Frais de déplacement

Taux des indemnités kilométriques

Le taux d'indemnités kilométriques lors de l'utilisation du véhicule personnel est fixé comme suit :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 001 à 10 000 Kms	Au-delà de 10 000 kms
De 5CV et moins	0.25 €	0.31 €	0.18 €
De 6 à 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
De 8 CV et plus	0.35€	0.43 €	0.25 €

Le taux de l'indemnité forfaitaire pour les déplacements parcourus à l'intérieur de la résidence administrative est fixé à un montant maximal de 210 €.

Le remboursement des frais kilométriques ne s'effectue que sur présentation d'un état des frais de déplacement dûment complété. Les kilomètres parcourus doivent être identiques à ceux du site de référence de Mappy. Il est convenu que les arrondis seront définis comme suit : de 0.1 à 0.4 il sera de 0 – de 0.5 à 0.9 il sera arrondi à l'unité supérieure. Le remboursement des frais complémentaires (stationnement, péage, taxi, véhicule de location ...) se fait au réel et intervient sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées.

Taux des indemnités de mission (repas et nuitée)

Le taux de prise en charge des frais d'hébergement est un montant forfaitaire maximum de remboursement. Il est fixé comme suit :

Nature des frais remboursables	Taux Mission effectuée à Paris	Taux : Mission effectuée en Province
Indemnités de repas	15.25 €	15.25 €
Indemnités de nuitée petit déjeuner compris	100.00 €	FORFAIT jusqu'à 60 € REEL : de 60 à 100 €
Total indemnités journalière	115.25 €	115.25 €

Lors de déplacement à l'étranger,

Il est octroyé à l'agent une indemnité journalière. Les taux varient en fonction du Pays de déplacement. Ces taux ont un caractère forfaitaire. C'est l'Arrêté du 3 juillet 2006 qui fixe les modalités de règlement.

Possibilités de verser des avances sur les frais de déplacement temporaires.

La collectivité peut décider de consentir à l'agent une avance sur les frais de mission qu'il doit engager, à sa demande. Cette avance peut être versée au vu de la présentation d'un état des frais provisoire accompagné de l'Ordre de Mission. Le montant de l'avance sera déduit lors de la présentation finale des frais engagés pour ce déplacement.

Ces décisions ont été approuvées à l'unanimité

d. Dématérialisation des convocations et compte-rendu Pays et LEADER

Il est proposé de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, ordres du jour, comptes rendus des Comités Syndicaux mais aussi des Comités de Programmation LEADER.

Cette disposition permet de réduire la quantité de photocopies, premiers pas vers un développement durable.

- l'envoi des convocations, ordres du jour et comptes rendus par voie électronique des Comités Syndicaux et bureaux sauf demande du conseiller
- l'envoi des convocations, ordres du jour et comptes rendus LEADER par voie électronique sauf demande du membre du Comité de Programmation
- d'autoriser Madame La Présidente à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

5. Débat budgétaire

Présentation d'un BP détaillé sous 2 formes différentes (pièce jointe).

Madame Nadau s'interroge sur les recettes « autres financements » 5000€ sur la ligne LEADER / étude Circuits courts, santé. Ce montant correspond à la participation du département ou des agriculteurs, suivant les projets qui verraient le jour.

Mme Larrezet précise que ce budget prévisionnel sera voté lors du prochain comité syndical, le 6 avril prochain.

Pas d'autres remarques de l'assemblée

Vous trouverez en pièce jointe le bilan d'activités 2015 et perspectives 2016.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : 6 avril 2016

La présidente propose d'organiser un moment convivial, comme cela était le cas à Bourricos en juin 2015, pour rassembler élus et acteurs du territoire. Si les collectivités ont déjà des dates importantes à proposer, le Pays reste disponible pour cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente, Madame Hélène LARREZET